Session ordinaire 2012-2013

RB P.V. AEDCI 16

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2012

Ordre du jour :

1. Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis entre le 8 et le 14 décembre 2012

2. Présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:

   COM(2012) 590: Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Fiche financière accompagnant le règlement (UE) no. 1168/2011 sur la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne (Frontex) - Rapporteur: M. Felix Braz

   COM(2012) 686: Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil: Deuxième rapport semestriel sur le fonctionnement de l'espace Schengen 1er mai 2012 - 31 octobre 2012 - Rapporteur: M. Norbert Haupert

   COM(2012) 678: Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen: Rapport annuel 2011 sur l'aide financière pour l'élargissement - Rapporteur: M. Marc Angel

   COM(2012) 681: Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil : Septième rapport sur le maintien de l'obligation de visa par certains pays tiers en violation du principe de réciprocité - Rapporteur: M. Marc Angel

   COM(2012) 528: Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la mise en œuvre du règlement (CE) no. 862/2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale - Rapporteur: M. Ben Fayot

   COM(2012) 648: Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur le fonctionnement de la coopération locale au titre de Schengen au cours des deux premières années de mise en œuvre du code des visas - Rapporteur: M. Ben Fayot

   COM(2012) 649: Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen: La mise en œuvre et l'amélioration de la politique commune des visas comme levier de croissance dans l'UE - Rapporteur: M. Ben Fayot

   COM(2012) 629: Communication de la Commission au Parlement européen, au

Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions: Programme de travail de la Commission pour l'année 2013 - Rapporteur: M. Ben Fayot

COM(2012) 714: Rapport de la Commission: 29e Rapport annuel sur le contrôle et l'application du droit de l'UE (2011) - Rapporteur: M. Ben Fayot

COM(2012) 777: Communication de la Commission: Projet détaillé pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie. Lancer un débat européen - Rapporteur: M. Ben Fayot

3. La dimension parlementaire dans les nouvelles procédures budgétaires et financières - suivi du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2012

4. Demande du groupe politique "déi gréng" du 14 novembre 2012: échange de vues sur l'éventualité d'une invitation à adresser à la présidente du Conseil national de la Résistance iranienne

5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Haupert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydie Polfer

M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés (pour le point 3)

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe (pour le point 3)

M. Frédéric Bohler, Mme Rita Brors, M. Yves Carl, Administration parlementaire

Excusée : Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : M. Norbert Haupert, Vice-Président de la Commission
M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis entre le 8 et le 14 décembre 2012

La liste de documents est adoptée sans modification.

La commission discute sur la préparation des tableaux par la cellule européenne et les moyens de traiter les documents dans les commissions, p. ex. en invitant des membres de la Représentation permanente à Bruxelles ou encore les ministres compétents dans des réunions de commission.

2. Présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:

COM(2012) 590: Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Fiche financière accompagnant le règlement (UE) no. 1168/2011 sur la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne (Frontex) - Rapporteur: M. Felix Braz

La fiche financière répond à la création de huit nouveaux postes suite à l'attribution de nouvelles tâches et obligations à l'Agence Frontex.

Le Vice-Président de la commission pose la question de savoir s'il y a lieu de classer des documents techniques dans la catégorie B.

COM(2012) 686: Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil: Deuxième rapport semestriel sur le fonctionnement de l'espace Schengen 1er mai 2012 - 31 octobre 2012 - Rapporteur: M. Norbert Haupert

Le rapport donne des précisions sur l'état de la situation aux frontières extérieures de l'espace Schengen, d'une part, et de la situation à l'intérieur de cet espace, de l'autre. Entre avril et juin 2012, quelque 23 000 franchissements illégaux de frontières extérieures ont été détectés dans le cadre de flux migratoires mixtes. Cela représente une baisse de 44 % dans l'Union européenne par rapport au nombre relevé pendant la même période l'année dernière. À l'inverse, la Grèce a enregistré quant à elle une hausse de 29 % par rapport à l'année précédente. Une majorité des signalements, soit 56 %, ont été effectués à la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie, ce qui signifie que cette portion de la frontière demeure un point névralgique pour ce qui concerne l'immigration clandestine dans l'Union. Après le lancement en août 2012 de l'opération «Shield», au cours de laquelle la Grèce a redéployé quelque 1.800 gardes-frontières à la frontière terrestre gréco-turque, la forte augmentation précédemment observée du nombre de franchissements illégaux signalés a été suivie d'une baisse sensible.

Une collecte d'informations sur les flux migratoires à l'intérieur de l'espace Schengen a eu comme résultat que le plus grand nombre de migrants en situation irrégulière ont été recensés en Allemagne, suivie de l'Espagne et de l'Autriche. Au cours de la période comprise entre le 1er mai et le 31 octobre 2012, le contrôle aux frontières intérieures a été rétabli à deux reprises, en application de l'article 23 du Code frontières Schengen :
- à l'occasion de la réunion de la Banque centrale européenne à Barcelone, du 2 au 4 mai 2012, et
- en raison de la tenue de l'EURO 2012 de football du 8 juin au 1er juillet 2012 en Pologne.

Le rapport détaille ensuite des cas de violation présumée de l'acquis de Schengen. L'utilisation du système d'information Schengen et du système d'information sur les visas ainsi que la politique des visas et accords de réadmission font également objet du rapport.

COM(2012) 678: Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen: Rapport annuel 2011 sur l'aide financière pour l'élargissement - Rapporteur: M. Marc Angel

Le rapport donne un aperçu sur les évolutions en 2011 de l'instrument d'aide de

préadhésion (IAP) pour les pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'Union européenne (Croatie, Islande, Turquie, Monténégro, Serbie, Kosovo, ancienne République yougoslave de Macédoine, Albanie, Bosnie-Herzégovine). À la suite de la crise économique mondiale, en 2011, tous les pays visés par l'élargissement se sont engagés sur la voie du redressement, mais seule la Turquie est parvenue à renouer dans une large mesure avec la reprise. Les pays des Balkans occidentaux sont confrontés à un taux de chômage élevé et croissant, tandis que l'assainissement budgétaire et la réforme des marchés du travail restent les plus urgentes des priorités économiques. Dans un certain nombre de pays, des réformes importantes ont été retardées. La bonne gouvernance, l'État de droit et les capacités administratives demeurent autant de défis politiques majeurs.

La Commission européenne propose un cadre juridique et stratégique de planification afin de mettre en œuvre l'aide de préadhésion pour la période au-delà de 2014, en créant des incitations plus fortes pour transformer les sociétés, les systèmes juridiques et les économies des pays candidats et candidats potentiels, ce qui est nécessaire pour adhérer à l'Union européenne.

COM(2012) 681: Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil : Septième rapport sur le maintien de l'obligation de visa par certains pays tiers en violation du principe de réciprocité - Rapporteur: M. Marc Angel

Le mécanisme de réciprocité actuel en matière de visas a été introduit par le règlement (CE) n° 851/2005 du Conseil du 2 juin 2005. Dans le cadre de ce mécanisme, si un pays tiers inscrit sur la liste positive instaure une obligation de visa pour les ressortissants d'un ou de plusieurs États membres, il y a lieu que la Commission prenne les mesures nécessaires à l'obtention du rétablissement de la dispense de visa par le pays tiers concerné et qu'elle présente au Conseil un rapport qui peut être accompagné d'une proposition prévoyant le rétablissement temporaire de l'obligation de visa à l'égard des ressortissants du pays tiers en cause. En outre, la Commission doit transmettre deux fois par an au Parlement européen et au Conseil des rapports concernant la situation de non-réciprocité, accompagnés, le cas échéant, des propositions appropriées. Parmi les cas concrets, le rapport détaille l'utilisation du système eVisitor pour l'Australie, l'exemption de l'obligation d'obtenir un visa de court séjour pour le Brésil, l'exemption de visa pour 90 jours pour le Brunei Darussalam, le rétablissement de l'exemption de visa pour les ressortissants tchèques au Canada, l'exemption temporelle de visa des ressortissants roumains pour le Japon ainsi que la non-réciprocité pour les citoyens de Bulgarie, de Chypre, de Pologne et de Roumanie pour les Etats-Unis.

Débat

Le rapporteur fait savoir que dans certains pays tiers, les citoyens doivent obligatoirement passer par des agences privées qui s'occupent des démarches administratives pour obtenir un visa, ce qui rend la procédure très coûteuse. Par ailleurs, le site internet du Ministère des Affaires étrangères fournit toutes les informations sur l'obtention de visas pour le Luxembourg.

COM(2012) 528: Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la mise en œuvre du règlement (CE) no. 862/2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale - Rapporteur: M. Ben Fayot

La présentation de ce document est reportée à une date ultérieure.

COM(2012) 648: Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur le fonctionnement de la coopération locale au titre de Schengen au cours des deux premières années de mise en œuvre du code des visas - Rapporteur: M. Ben Fayot

La présentation de ce document est reportée à une date ultérieure.

COM(2012) 649: Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen: La mise en œuvre et l'amélioration de la politique commune des visas comme levier de croissance dans l'UE - Rapporteur: M. Ben Fayot

La présentation de ce document est reportée à une date ultérieure.

COM(2012) 629: Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions: Programme de travail de la Commission pour l'année 2013 - Rapporteur: M. Ben Fayot

La présentation de ce document est reportée à une date ultérieure.

COM(2012) 714: Rapport de la Commission: 29e Rapport annuel sur le contrôle et l'application du droit de l'UE (2011) - Rapporteur: M. Ben Fayot

La présentation de ce document est reportée à une date ultérieure.

COM(2012) 777: Communication de la Commission: Projet détaillé pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie. Lancer un débat européen - Rapporteur: M. Ben Fayot

La présentation de ce document est reportée à une date ultérieure.

3. La dimension parlementaire dans les nouvelles procédures budgétaires et financières - suivi du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2012

M. le Président de la Chambre des Députés informe qu'une réunion des Présidents de Parlement des Etats fondateurs de l'Union européenne et du Vice-Président du Parlement européen se tiendra le 11 janvier 2013 à la Chambre des Députés pour s'accorder à une démarche commune en ce qui concerne l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. Il sera à discuter sous quelle forme la Conférence interparlementaire prévue à l'article 13 pourra s'instaurer et si elle inclura uniquement les Etats membres de l'eurozone ou tous les Etats membres de l'Union européenne.

Le Président de la commission souligne que désormais, la politique des finances et du budget des Etats membres est placée au niveau européen. Il se pose la question de savoir quel sera le rôle des Parlements nationaux dans ce domaine de leur compétence élémentaire et sous quelles conditions se déroulera la coopération avec le Parlement européen et les autres Parlements nationaux. Le Parlement européen a instauré une commission spéciale et réagit rapidement aux nouvelles données. L'Assemblée nationale française vient

d'adopter une résolution en mettant l'accent sur la mise en œuvre de l'article 13 du traité. Il sera essentiel de veiller à ce que la Chambre des Députés se dote des outils et de la compétence nécessaire pour participer à la dimension parlementaire dans le cadre de l'Union monétaire et économique. Il recommande la lecture du document COM(2012) 777[1] qui présente les vues de la Commission européenne.

Le représentant de la Chambre des Députés auprès des institutions européennes précise que le Parlement européen a proposé de tenir une « semaine parlementaire européenne » destinée à l'examen annuel de croissance en automne et de procéder à un examen des avis et recommandations spécifiques en janvier de chaque année. Les Parlements européens ont tardé à faire des propositions concrètes sur l'article 13, de sorte que le Parlement européen a pris l'initiative en vue d'un accord interinstitutionnel avec la Commission européenne. Il répond à une question du Président de la commission que le texte retenu par le Conseil européen est plus favorable en ce qui concerne la participation des Parlements nationaux que le rapport Van Rompuy.

Au cours de la discussion, la commission s'accorde aux positions suivantes :
- le sujet doit être discuté au sein des groupes parlementaires, tout comme le rôle des Parlements nationaux dans le cadre du « semestre européen » ;
- le modèle retenu pour la conférence interparlementaire sur la PESD peut servir de modèle pour la mise en œuvre de l'article 13 ;
- il n'y a pas lieu d'exclure les Etats membres qui ne font pas partie de l'eurozone, certains étant candidats à y adhérer ;
- il faudra tenir compte du fait que les nouvelles procédures au niveau européen auront des répercussions sur le calendrier de la préparation du budget de l'Etat ;
- il sera nécessaire qu'un certain nombre de membres de la Chambre des Députés suive prioritairement ce dossier pour pouvoir réagir à pied d'égalité au niveau européen.

La commission retient que le texte d'un projet de résolution élaboré par le Président de la commission sera discuté au sein des groupes et sensibilités parlementaires pour être soumis au vote en séance plénière.

4. Demande du groupe politique "déi gréng" du 14 novembre 2012: échange de vues sur l'éventualité d'une invitation à adresser à la présidente du Conseil national de la Résistance iranienne

La commission discute sur l'opportunité d'inviter des représentants du Conseil national de la Résistance iranienne et retient, en désaccord avec les représentants du groupe parlementaire « déi gréng » et de la sensibilité politique ADR, de ne pas émettre une invitation officielle.

5. Divers

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

Luxembourg, le 6 mars 2013

[1] Communication de la Commission - Projet détaillé pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie - Lancer un débat européen

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot